



# COMMUNE DE MIES / COMMUNE DE TANNAY

## Avis d'enquête



Conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985, de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, de la loi sur le Registre Foncier du 9 octobre 2012 et de la loi sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983, les Municipalités des Communes de Mies et de Tannay soumettent à une enquête publique

**du vendredi 16 octobre au mardi 17 novembre 2020**

- **Le plan d'affectation intercommunal «Rives du Lac» et son règlement ;**
- **Les radiations des servitudes de passage public suivantes :**
  - Passage public à char, ID 012-2004/00230, sur la parcelle communale n° 231 de Tannay
  - Passage public à pied, ID 012-2004/006508, sur la parcelle communale n° 170 de Mies
  - Passage public à pied et à char, ID 012-2004/006510, sur la parcelle communale n° 170 de Mies
  - Passage public à pied, ID 012-2004/006511, sur la parcelle communale n° 170 de Mies ;
- **Constitution de nouvelles servitudes de passage public à pied sur la future parcelle communale n° 229 de Tannay et sur les futures parcelles communales n° 141, 170 et 1101 de Mies ;**
- **Modification des limites des domaines publics communaux du chemin de l'Épine :**
  - Décadastration d'une surface de 17 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 170 de Mies pour constitution d'un nouveau domaine public n° 64
  - Décadastration de 103 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 230 de Tannay pour transfert au domaine public n° 1052
  - Cadastration de 73 m<sup>2</sup> du domaine public n° 1052 pour transfert à la parcelle communale n° 229 de Tannay
  - Cadastration de 25 m<sup>2</sup> du domaine public n° 1052 pour transfert à la parcelle communale n° 230 de Tannay ;
- **Modification du DP cantonal des eaux avec cadastration de 357 m<sup>2</sup> du DP 9022 pour transfert à la parcelle communale n° 229 de Tannay ;**
- **Constitution du DP cantonal des eaux pour le Torry :**
  - Décadastration de 744 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 140 de Mies pour constitution du DP 63
  - Décadastration de 13 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 141 de Mies pour constitution du DP 63
  - Décadastration de 408 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 170 de de Mies pour constitution du DP 63
  - Décadastration de 12 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 230 de Tannay pour constitution du DP 1083 ;

et mettent simultanément en consultation publique :

- **Le rapport du plan d'affectation intercommunal «Rives du Lac» selon l'article 47 OAT ;**
- **Le rapport d'impact sur l'environnement.**

Les dossiers sont déposés au Greffe municipal des Communes de Mies et de Tannay où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal des Communes de Mies et de Tannay, soit postées à leur adresse pendant la durée de l'enquête.

Les Municipalités